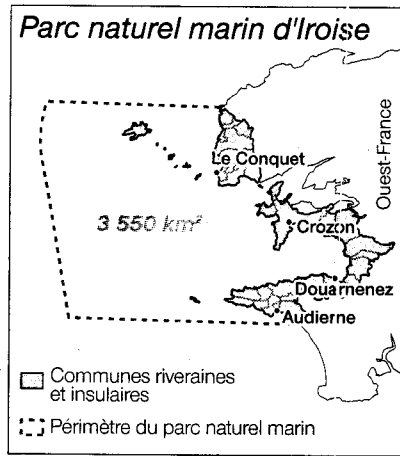


Le parc marin d'Iroise verbalisera les braconniers

Les agents du parc sont là pour servir de médiateurs, mais aussi pour réprimer si nécessaire, les pêches illégales à la pointe de Bretagne.



L'archipel de Molène, au cœur du parc marin d'Iroise.

Ce sont bien des agents du Parc marin d'Iroise qui, en l'absence des gendarmes, ont constaté les pêches illégales de dorades à Douarnenez le 25 février par un bolincheur (bateau de pêche utilisant un filet tournant), a confirmé hier Pierre Maille, président du Parc marin d'Iroise. Simples témoins cette fois, ils n'étaient pas assermentés. « Mais ils le seront bientôt. »

Pierre Maille a aussi demandé hier

que le bateau fautif soit sanctionné par les institutions compétentes (suspension de licence, amende...). Mais il a rassuré ceux qui craignent le « flicage » de la mer. « Nous voulons être d'abord des médiateurs. Le travail principal de nos vingt agents c'est l'observation, la prise de mesures dans le milieu, les

expérimentations. Ils pourront être appelés à dresser des PV contre les pêcheurs et les plaisanciers, mais en complément des Affaires maritimes. »

D'abord des médiateurs

Les agents du Parc marin ne disposent pour le moment que de petits

canots gonflables. Mais ils seront bientôt dotés d'embarcations plus grandes pour être plus présents sur l'eau en toute sécurité.

En matière d'activité humaine, le parc est aussi « habilité à donner un avis conforme » sur tous les projets. Un avis qui est opposé à l'Administration. » Le conseil de gestion du parc où siègent élus, pêcheurs et associations, a un droit de veto si, par exemple, des extractions de granulats en mer seraient néfastes. Peut-il aussi interdire la pêche à la bolinche en mer de Douarnenez ? « Non. Cela relève de la politique générale des ports. Nous n'intervenons qu'en cas de demande individuelle. »

Qu'en pensent les pêcheurs professionnels ? « C'est le président du Comité des pêches de Douarnenez qui est venu chercher nos agents hier », dit Pierre Maille. Cela montre que le Parc marin commence à faire partie de leur paysage. »

Raymond COSQUIN

Le maire nie avoir pêché trop d'ormeaux

L'histoire a déjà fait le tour d'Ouessant et Molène, les îles au large de Brest. Jeudi, au dernier jour des grandes marées, les gendarmes maritimes ont contrôlé un bateau de pêcheurs à pied. Les képis auraient trouvé des ormeaux en trop. La pêche de ce coquillage très prisé est limitée à 20 pièces de 9,5 cm par personne. Dans l'équipage figurait André Talarmin, maire de Plouarzel, et surtout vice-président du Parc marin d'Iroise. L'élus se défend avec vigueur : « J'étais en

règle. J'avais 20 ormeaux, tous à la taille. » Mais il concède qu'il y avait « un colis à part » de 20 ormeaux « pêchés par des Molénais, un cadeau pour François Cuillandre ». C'est-à-dire pour le maire de Brest. Ce dernier appréciera peut-être modérément d'être ainsi « mouillé » dans l'affaire. Au parquet de Brest, on se contente de préciser qu'une procédure est en cours.

Yannick GUÉRIN.